

# API - INFO

ORGANE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION APICOLE



## ACTIVITES 2ème Trimestre

Participation au salon  
"NUTUREVERT" à Nîmes  
du 24/25/26 avril 2020.

Cause Coronavirus  
report du salon en  
septembre 2020

Arrêt des cours rucher  
école cause coronavirus.  
Reprise et rattrapage  
des cours début juin (date  
à fixer).

Mise en place par le  
syndicat de deux ruches  
sur le toit du Muséum de  
Nîmes, intervention prévue  
début mai.

Prochaine réunion du CA  
prévue pour le 4 juin, lieu  
et date à confirmer.



## Édito

Chères apicultrices et chers apiculteurs,

Au moment où je vous écris ces quelques mots, je suis comme vous, confiné par le coronavirus pour essayer d'enrayer au plus vite cette pandémie qui paralyse la France entière.

Concernant nos chères abeilles, durant cette période de confinement, notre activité apicole peut continuer en respectant les recommandations que vous pouvez lire dans l'article « confinement et apiculture ».

À titre personnel et en tant que Président du syndicat d'apiculture du Gard, je vous conseille de limiter vos achats au strict nécessaire en prenant toutes les précautions possibles pour votre bien être et celui de vos proches.

Conseil d'apiculteur maintenant : pour ceux qui veulent réaliser des essaims artificiels, c'est le moment!

J'ai une pensée pour notre nouvelle équipe de stagiaires du rucher école que j'ai eu le plaisir de côtoyer lors des premiers cours d'apiculture de cette nouvelle année 2020. Des personnes motivées avec qui nous prenons un réel plaisir à partager notre passion. Des personnes tout autant engagées car faire le pas de devenir apiculteur c'est aussi se préoccuper de notre environnement naturel et de tout faire pour mieux le respecter.

Malheureusement suite au confinement les cours du rucher école sont à l'arrêt. Je vous tiendrai informé de tout changement.

Chaque année une vingtaine de nouveaux apiculteurs viennent agrandir notre syndicat pour soutenir la vie des abeilles qui en ont bien besoin. C'est pour cela que notre rucher école a une grande importance dans la vie de notre syndicat et je tiens ainsi à remercier tous les bénévoles qui donnent de leurs temps pour transmettre leur savoir.

Je vous souhaite beaucoup de courage en cette période difficile et je reste à votre écoute!

Prenez soins de vous, amicalement,  
Gilbert Martin  
Président du syndicat d'apiculture du Gard



Directeur de la publication : Gilbert MARTIN. Commission Presse : Frédéric Chambon, Michel Caby, Daniel Levy, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin

J'aime  
le miel!

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

siège social : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES

Email : [apigard@gmail.com](mailto:apigard@gmail.com)

Internet : [www.apigard.com](http://www.apigard.com)

N° 142 - 2ème TRIMESTRE 2020

 **SARL EXCECLASSUR**  
Agent Général et Courtier



• Assurances • Placements • Banque • Crédits •

EXCECLASSUR NIMES VILLE ACTIVE

Siège Social  
442 Av Jean Prouvé - BP 17008 - 30910 NIMES CEDEX 2  
Tél: 04 66 67 39 06 - Fax: 04 66 76 16 85  
EMail: [agence.va@excelassur.fr](mailto:agence.va@excelassur.fr)

3 Agences à votre service

EXCECLASSUR SOMMIERES

28 rte de Saussines - BP 21044  
30250 SOMMIERES  
Tél: 04 66 80 41 56 - Fax: 04 66 80 01 76  
EMail: [agence.som@excelassur.fr](mailto:agence.som@excelassur.fr)

EXCECLASSUR ST MATHIEU DE TREVIERES

37, Av Louis Cancel  
30270 St Mathieu de TREVIERES  
Tél: 04 67 55 01 84 - Fax: 04 67 63 80 70  
EMail: [agence.stmat@excelassur.fr](mailto:agence.stmat@excelassur.fr)

Capital de 1 000 500 € - ORIAS N° 09 051 023 - RCS 513 525 725



## ADHÉSIONS - ABONNEMENTS - ASSURANCES

Vous êtes nombreux à avoir déjà renouvelé votre adhésion au syndicat. Merci !

Vous avez donc reçu votre carte d'adhérent qu'il est indispensable d'avoir avec vous si vous devez aller au rucher, preuve que vous êtes apiculteur. Voyez les autres documents obligatoires à présenter dans l'article sur le coronavirus.

Il est important de savoir que les adhésions, mais aussi les assurances et les abonnements aux revues proposés courent sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Autant, donc, adhérer dès le début de l'année pour être couvert au niveau de l'assurance que vous choisirez, et pour recevoir les numéros de votre revue préférée régulièrement tout au long de l'année.

L'UNAF envoie la revue Abeille et fleurs à partir du mois qui suit l'adhésion. Elle expédie ensuite tous les numéros déjà parus depuis le début de l'année. Les mesures de confinement qui touchent beaucoup de corporations, ont obligé leur imprimerie à fermer elle aussi. Il y aura donc un différé dans l'envoi et la réception des prochaines revues. L'UNAF est désolée et me charge de présenter ses excuses à tous ses lecteurs.

Profitez de ce temps imposé à la maison pour mettre à jour vos dossiers administratifs apicoles, en finalisant votre adhésion, assurance et abonnements si ce n'est déjà fait, et à préparer votre registre d'élevage qui est obligatoire. On peut en télécharger gratuitement sur Internet. Si vous avez besoin d'une attestation d'assurance, pour les marchés, ou pour les déplacements de ruches lors de vos éventuelles transhumances, il suffit de me la demander par email, elle vous sera rapidement retournée par la même voie.

Les visites au rucher sont l'occasion de sortir de chez soi pour retrouver un peu de nature. Faites les toujours avec beaucoup de prudence, n'oubliez pas les distances de sécurité et les mesures sanitaires, et prenez bien soin de vous et de vos abeilles.

Michel Caby – trésorier  
tresorier@apigard.com



## CORONAVIRUS ET APICULTURE

Un virus envahit notre planète mais aussi nos esprits, nos médias et notre quotidien.

Ce Coronavirus a maintenant un nom : le COVID-19

Savez-vous qu'il y a un point commun entre le varroa et le Covid-19 ?

Rassurez-vous ce point commun est purement mathématique. Comme le varroa, sa croissance, elle est exponentielle. En résumé si on ne fait rien, ça explose.

Nous sommes en confinement, alors peut-on visiter nos ruchers, peut-on faire nos transhumances ? Je répondrais par un parallèle, un berger peut-il abandonner son troupeau ?

Le gouvernement a répondu aux sollicitations de l'UNAF. Oui nous pouvons nous occuper de nos protégées mais sous certaines conditions, tout n'est pas autorisé.

Je vous invite donc pour plus de précisions à visiter le site de l'UNAF [www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info) ou notre site internet : [www.apigard.com](http://www.apigard.com)

Nous rappelons à tous les apiculteurs qu'il est indispensable de limiter leurs déplacements au strict nécessaire, et de se munir :

- de l'attestation de déplacement dérogatoire prévue par le gouvernement. (à télécharger)
- mais aussi pour les salariés des exploitations apicoles qui doivent également se munir d'un justificatif de déplacement professionnel signé par l'employeur. (à télécharger)
- de l'attestation de déclaration de ruches, avec la ou les pages précisant les emplacements des ruchers.
- votre carte d'adhérent au Syndicat d'Apiculture du Gard.
- et bien sûr votre tenue d'apiculteur.

Quoiqu'il en soit il faut respecter scrupuleusement les mesures gouvernementales. Trouvons le juste équilibre entre nos visites au rucher, nos transhumances et notre sécurité et celle de nos concitoyens.

Courage à tous  
Denis Cambon



rte d'Avignon, 13570 Barbe

04 90 95 29 11





## — **VARROA : le piégeage dans le couvain de mâle, un moyen de lutte alternatif.**

La saison apicole a démarré et comme chaque année dans notre région, la deuxième quinzaine de mars est une période importante pour vérifier la pression du Varroa dans nos ruches.

Pour cela, nous avons à notre disposition plusieurs méthodes de comptage (le lange graissé, le CO<sup>2</sup>, **le sucre glace, ...**) Selon les résultats obtenus, (**au début du printemps le seuil d'alerte est à 5 varroas par jour avec le lange ou à partir de 5%** avec les autres méthodes de comptage), il nous faudra intervenir afin de soulager nos colonies et assurer ainsi leur pérennité en faisant baisser cette pression du Varroa.

A quelques jours des premières miellées, il est vivement recommandé de ne plus utiliser de traitement chimique. Nous savons que les varroas sont **8 fois plus** attirés par le couvain des mâles que celui des ouvrières. Or, Il existe un moyen « **biotechnique** » simple et efficace pour les « piéger » dans le couvain de mâle.

### **Mode d'emploi :**

Placer **un cadre de hausse en rive du couvain**. La première semaine, les abeilles vont construire la partie inférieure du cadre en cellules de mâles ainsi la reine pourra y pondre **ses œufs. 2 à 3 jours avant** l'operculation des cellules, (soit 9 jours après la ponte), les varroas pénètrent dedans, ils seront alors piégés. À la fin de cette **deuxième semaine**, le cadre est en grande partie operculé et peut être découpé.

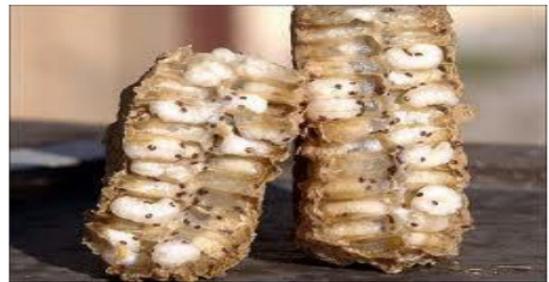
Il est conseillé de placer **un autre cadre de hausse de l'autre côté du couvain** dès la fin de la **première semaine**. Ce cadre prendra ainsi le relais du premier et offrira aux varroas un autre piège pour la troisième semaine et ainsi de **suite...**

**Selon vos constatations**, le cadre découpé peut être remis en place pour un nouveau cycle de deux semaines.

**Attention, respecter bien ces délais pour ne pas laisser éclore ce couvain de mâle infesté d'acariens.**

Autre avantage, ces découpes permettent de récupérer de la cire de très bonne qualité.

**La surveillance s'arrête** au plus tard fin mai, on a alors ralenti la progression du varroa **de 50 à 70%**.



(Informations recueillies lors d'une présentation sanitaire de Jean Descloux du GDSA 30)

Jean Michel Perronneau  
TSA du GDSA du Gard

### **Votre apiculture, Notre expertise**

Lundi : 14h - 18h  
Mardi à vendredi :  
9h-12h30/14h-18h  
Samedi : 9h - 12h30

**Thomas**  
apiculture  
info.gigean@thomas-apiculture.com

ZA Saint Michel  
34 770 GIGEAN  
04 99 04 03 40

## La flore mellifère

### Episode hivernal

Dans notre région l'abeille continue son activité au ralenti, le couvain reste présent et les apports de pollen sont nécessaires. Je ne parle pas des zones montagneuses (Cévennes) ou les gelées sont fréquentes et stoppent totalement la ponte de la reine.

Par les belles journées ensoleillées, au dessus de 10°, on peut voir les abeilles chargées de pelote de pollen.

Mais quelles sont ces fleurs qui fournissent ce butin ?

La plus prisée; le *Diplotaxis erucoïdes* appelé aussi fausse roquette, famille des Brassicacées (famille du Chou) fréquente en zone agricole. C'est une plante messicole qui aime les sols perturbés. Elle fleurit tout l'hiver et apporte du nectar et du pollen jaune clair.



Nous avons aussi, le *Calendula arvensis* ou souci des champs, (famille des astéracées), il est moins visité, il fournit un beau pollen orange.



Une autre plante longtemps considérée comme invasive, le *Sénécio inaequidens*, ou Sénéçon du cap, (famille des astéracées), un peu comme l'Inule visqueuse, c'est une étrangère qui vient d'Afrique du Sud, maintenant bien installée dans les régions méditerranéennes, elle affectionne les bords de route et surtout autoroute depuis la disparition du glyphosate.



En zone urbaine les abeilles bénéficient d'une plus grande diversité de fleurs, car de nombreuses plantes des jardins fleurissent en hiver, je citerais un arbuste très apprécié par les abeilles, le Néflier du Japon, *Eriobotrya japonica* (famille des Rosacées) et également l'Acacia dealbata (Le Mimosa), Euryops à fleurs de Chrysanthème, Le Jasmin d'hiver, les agrumes etc...



Plus tard dans l'hiver, au mois de février les colonies seront réveillées par les premières floraisons abondantes comme le Buis, le Laurier tin, l'amandier, le Romarin et bien d'autres...

Les reines vont reprendre la ponte, les colonies se préparent à l'explosion printanière.

Suite dans le prochain épisode  
Gilbert Martin

## Petites Annonces Gratuites

Api-Info : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES. Directeur de la Publication : Gilbert Martin. Commission Presse : Frédéric Chambon, Michel Cabay, Daniel Levy, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin Tirage : 300 ex. Impression : SUD ROUTAGE - Nîmes. N°142 - 2ème Trimestre 2020. Dépôt légal : Avril 2020

Annonces réservées aux abonnés à API INFO, N'hésitez pas à nous communiquer vos annonces que nous publierons dans cet espace.



APICULTURE  
CIRE GAUFRÉE - MATÉRIEL APICOLE  
EMBALLAGES POUR L'AGROALIMENTAIRE

DÉPOT DE MATÉRIEL APICOLE - Eric GAMALIE  
30 Voie Domitienne - 30620 UCHAUD  
Tél. 04 66 71 59 41

Lundi, mardi, mercredi et jeudi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30